- 1. Débitrice: Ferronnerie Genevoise SA, chemin de Château-Bloc 12, 1219 **Vernier**
- 2. Remarques: entreprise générale de tous travaux de menuiserie et façades métalliques, serrurerie bois-métal et con-structions en métaux de toute nature

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

- 1. L'état de collocation (réf. n° 1); 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
- 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)

Pour tout renseignement: Virginie Pesant, tél. 022 327 73 45

Office des faillites 1227 Carouge

(02667720)